

Délibération n° 25-0901

CFVU DU 25 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2025.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 septembre 2025 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 25/09/2025.*

Présents	14
Représentés	11
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- Séance du 10 juillet 2025 -

Etaient présents :

M. DAMOME, M. FOUCAUD, M. HOFFMANN, Mme LACHAUD, Mme PETIT, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, M. FERNANDEZ, Mme VENANT-BOUANANI, M. LUTZ.

Etaient représentés :

Mme DURRANS, M. ESTEVE, Mme GONZALEZ-SCAVINO, M. MBONDOBARI, Mme PINEDE, Mme AGUERRA-GUSMAN, M. BARRY, M. BOILEAU, M. CADET, M. JAILLET, M. PETIT, Mme SCHALLER, Mme COLIN.

Etaient invités :

Mme DUPUY, Mme JORGE, Mme LAFOURCADE, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme METZGER, Mme MIRAS, Mme MOREAU, Mme TINCHANT BENRAHHO, Mme VIAUD, M. VALAT.

M. Hoffmann ouvre la séance à 9h10.

Nombre de membre présents	13
Nombre de membres représentés	13

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 12 JUIN 2025

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ ***La CFVU approuve le procès-verbal de la séance 12 juin 2025.***

II/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ACADEMIE MILITAIRE DE SAINT-CYR COETQUIDAN RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'UN CENTRE D'EXAMENS CLES DELEGUE DE L'UBM.

Mme Tinchant-Benrahho indique que l'objet de la convention porte sur la certification CLES¹, qui est une certification publique, et pour laquelle l'académie militaire de Saint-Cyr ne dispose pas d'accréditation. L'Université Bordeaux-Montaigne en sa qualité d'organisme certificateur, conserve la maîtrise académique du processus et assure la délivrance finale du certificat, garantissant ainsi le respect des standards nationaux de l'enseignement supérieur.

Mme Biraud indique que le N° SIRET qui doit figurer sur la convention est le N° SIRET de l'état.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	25
Contre :	1

¹ Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur

➡ ***La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'académie militaire de Saint-Cyr Coetquidan relatif à la mise en œuvre d'un centre d'examens CLES délégué de l'UBM.***

III/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'AMBASSADE DE COREE RELATIVE AU DIPLOME UNIVERSITAIRE DIDACTIQUE DU COREEN

Mme Viaud indique que ce partenariat a débuté en 2022/2023 et qu'en raison d'un changement de partenaires d'une part au sein de l'ambassade de Corée mais surtout de partenaire pédagogique (à présent l'université Jeonbuk), il était nécessaire de modifier cette convention. Le montant de la participation de l'ambassade à ce programme de formation est de 38000€. Elle précise que ce renouvellement de convention intervient tardivement dans la mesure où ce programme s'achève en 2025 et que le renouvellement n'est pas prévu puisque le diplôme universitaire va être suspendu en 2025/2026.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ ***La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'ambassade de Corée relative au diplôme universitaire didactique du Coréen.***

IV/ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES 2025-2026

M. Fernandez exprime le désaccord de sa section concernant les MECC de plusieurs formations et son hostilité quant à l'évaluation continue intégrale (ECI), il sollicite en conséquence un vote différencié. Il observe la suppression du régime dispensé dans les masters histoire ancienne et lettres classiques alors que dans le même temps, la musicologie a abandonné l'ECI et autorise à nouveau le régime dispensé. Il regrette le choix des uns et salue celui des autres et ne comprend pas cette différence de traitement. Concernant le Master European Interdisciplinary Master african Studies, plusieurs UE sont non compensables, situation que sa section avait déjà dénoncée l'an passé.

M. Hoffmann, concernant la suppression du régime dispensé, demandera des explications à l'UFR Humanités. Il apporte cependant les précisions déjà transmises par la direction de l'UFR :

- Pour la fin du régime dispensé dans deux parcours de Master, la nature même des séminaires suppose une participation des étudiants ; les difficultés pratiques sont considérables pour un statut qui concerne dans les faits un étudiant tous les deux ou trois ans ;
- Pour la L3 FAD d'histoire : changement justifié pour que l'année diplômante repose sur des évaluations qui ne puissent être traitées à l'aide de l'IA (usage massif de l'IA cette année) ; le régime de la FAD histoire est ainsi aligné sur celui qui existe déjà pour les FAD lettres classiques et lettres modernes. C'est une réponse immédiate avant une réflexion approfondie sur les usages de l'IA et pour ne pas supprimer la FAD.

MM. Damome et Arcelin expliquent que le Master European Interdisciplinary Master african Studies relève d'un programme Erasmus mundus en partenariat avec l'université allemande de Bayreuth et que l'anglais est langue principale d'enseignement. Il est impératif que les étudiants qui participent à ce programme maîtrisent l'anglais, c'est la raison pour laquelle ces UE sont non compensables. L'abandon de cette condition mettrait inéluctablement fin au partenariat.

M. Hoffmann complète en indiquant qu'il y a chaque année un effectif de 5 à 7 étudiants.

Mme Santa Cruz n'approuve pas non plus la suppression du régime dispensé en histoire et qu'une telle décision ne devrait pas relever de la formation mais du niveau établissement.

M. Valat estime également que l'absence de régime dispensé va à l'encontre de la mise en œuvre de l'engagement étudiant.

M. Hoffmann ne partage pas le positionnement étudiant quant à l'ECI mais entend les arguments en défense du régime dispensé, il accepte donc un vote différencié uniquement pour ces 2 formations.

- Vote concernant les masters histoire ancienne (MBM22) et lettres classiques (MBZ22)

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	17
Pour :	9
Contre :	8

➡ **La CFVU approuve les MECC 2025/2026 des parcours de master en histoire ancienne et lettres classiques.**

- Vote concernant les autres formations référencées ci-dessous :

UFR	Diplôme	Libellé Etape
UFR Humanités	LAA22	Licence Arts plastiques
UFR Humanités	LAC22	Licence Cinéma et audiovisuel
UFR Humanités	LAD22	Licence Danse
UFR Humanités	LAG22	Licence Design
UFR Humanités	LAI22	Licence 2 Musique actuelles, jazz et chanson
UFR Humanités	LAM22	Licence Musicologie et pratique artistique supérieure
UFR Humanités	LAMP22	Licence Musicologie et pratique artistique supérieure (PESMD)
UFR Humanités	LAT22	Licence Théâtre
UFR Humanités	LAS22	Licence Théâtre/ESTBA
UFR Humanités	LBH22	TC L1 + L2 Licence Histoire
UFR Humanités	LBH22	TC L1 + L2 Histoire FAD
UFR Humanités	LBG22	Licence 3 Histoire-Géographie Enseignement
UFR Humanités	LBG22	Licence 3 Histoire-Géographie Enseignement FAD
UFR Humanités	LBI22	Licence Histoire et culture mondes anciens
UFR Humanités	LBM22	Licence 3 Histoire mondes modernes et contemporains
UFR Humanités	LBP22	Licence 3 Histoire, civilisation, patrimoine
UFR Humanités	LCA22	Licence Sciences archéologiques
UFR Humanités	LCH22CP	Licence Histoire de l'art
UFR Humanités	LDC22	Licence Lettres classiques
UFR Humanités	LDC22	Licence FAD Lettres classiques
UFR Humanités	LDL22	Licence FAD Lettres
UFR Humanités	LDL22	TC L1 + L2 licence lettres
UFR Humanités	LDM22	Licence 3 Métiers de l'écrit et intermédialité
UFR Humanités	LDR22	Licence 3 Enseignement, recherche
UFR Humanités	LEP22	Licence 1 Philosophie
UFR Humanités	LEP22	Licence 1 Philosophie PASS
UFR Humanités	LES22	Licence 1 Philosophie/Santé MMOP
UFR Humanités	LESR22	Licence 1 Philosophie/Santé REA KINE

UFR Humanités	MAA22	Master Arts plastiques
UFR Humanités	MAC22	Master Approches hist socio-culturelles cinéma audiovisuel
UFR Humanités	MAD23	Master design situe : milieux et matériaux
UFR Humanités	MAE22	Master Genres cultures sociétés
UFR Humanités	MAG22	Master 1 Interaction, innovation, service
UFR Humanités	MAH22	Master Expérimentations et rech. dans les arts de la scène
UFR Humanités	MAI22	Master Illustration
UFR Humanités	MAP22	Master Artiste intervenant:pratiques artist. et actions sociales
UFR Humanités	MAR22	Master Documentaire : mémoire, archive, création
UFR Humanités	MBA22	Master Pouvoirs et espaces polit. du XVI au XXIème siècle
UFR Humanités	MBD22	Master Développement, innovation et env. XVIème au XXIème
UFR Humanités	MBE	Master Etudes sur la guerre
UFR Humanités	MBG22	Master Sociétés et cultures urbaines du XVI au XXIè siècle
UFR Humanités	MBI22	Master 2 Ingénierie de l'archeo préventive
UFR Humanités	MBJ22	Master Etudes médiévales
UFR Humanités	MBR22	Master Archéologie
UFR Humanités	MBS22	Master Religions et sociétés
UFR Humanités	MBS22F	Master Religions et sociétés FAD
UFR Humanités	MBU22	Master Géopolitiques et relations internat. du XVI au XXI
UFR Humanités	MBX22	Master Archéométrie
UFR Humanités	MCN22	Master Histoire de l'Art
UFR Humanités	MCR22	Master 2 Régie des oeuvres
UFR Humanités	MCS22	Master 2 Médiation de l'architecture et du patrimoine
UFR Humanités	MCU22	Master 1 Patrimoines et musées
UFR Humanités	MDA22	Master 2 APPRENTISSAGE
UFR Humanités	MDF22	Master Ingénierie de projets culturels et interculturels - Formation continue
UFR Humanités	MDR22	Master Recherche en études littéraires
UFR Humanités	MDT22	Master Editeur
UFR Humanités	MEA22	Master Rech. philo. sur la nature, l'homme et la société
UFR Humanités	MEH22	Master Epistémologie et histoire des sciences et des tech.
UFR Humanités	MEP22	Master Philosophy in Biology and Medicine
UFR Humanités	MES22	Master 2 Soins, éthique et santé
UFR Humanités	MFL22	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - Lettres
UFR Humanités	MFM22	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - Musique
UFR Humanités	MFS22	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - Arts plastiques
UFR Humanités	UMB22	Diplôme d'Université de Grec ancien
UFR Humanités	UMB23	Diplôme d'Université de Grec ancien FAD
UFR Humanités	UML22	Diplôme d'Université de Latin
UFR Humanités	UML23	Diplôme d'Université de Latin FAD
UFR Sciences Territoires & Communication	LRA22	Licence 3 Géographie de l'Aménagement, Gestion des Ressources
UFR Sciences Territoires & Communication	LRG22	Licence Géographie et aménagement (TC L1+L2)
UFR Sciences Territoires & Communication	LRP22	Licence 3 Géographie sociale et politique, dvpt du territoire
UFR Sciences Territoires & Communication	LRC22	Licence 3 Enseignement et concours Géographie
UFR Sciences Territoires & Communication	LSA22	Licence Anglais - Information communication
UFR Sciences Territoires & Communication	LSD22	Licence Allemand - Information communication
UFR Sciences Territoires & Communication	LSE22	Licence Espagnol - Information communication
UFR Sciences Territoires & Communication	LSG22	Licence Galatassaray - Information Communication délocalisée
UFR Sciences Territoires & Communication	LSI22	Licence Sciences de l'information et de la communication

UFR Sciences Territoires & Communication	LST22	Licence Info territoriale
UFR Sciences Territoires & Communication	LTA22	Licence 3 Aménagement, urbanisme et développement territ.
UFR Sciences Territoires & Communication	MFG22	Master MEEF, 2nd degré (PLC) - Histoire-Géographie
UFR Sciences Territoires & Communication	MRA22	Master Etudes interdisciplinaires dynamiques africaines
UFR Sciences Territoires & Communication	MRB22	M International master of African studies : double degree
UFR Sciences Territoires & Communication	MRL22	Master Alimentation Durable et Résilience Territoriale
UFR Sciences Territoires & Communication	MRS22	Master Territoires, Images, Environnements
UFR Sciences Territoires & Communication	MRT22	Master Gestion territoriale du développement durable
UFR Sciences Territoires & Communication	MSC22	Master Communication publique et politique
UFR Sciences Territoires & Communication	MSD22	Master Dispositifs numériques éducatifs (Délocalisé Agadir)
UFR Sciences Territoires & Communication	MSE22	Master Dispositifs numériques éducatifs
UFR Sciences Territoires & Communication	MSG22	Master Communication et générations : étude des publics
UFR Sciences Territoires & Communication	MSI22	Master Sémiologie et communication : transitions des mondes
UFR Sciences Territoires & Communication	MSM22	Master Conception de projet numérique et multimédia
UFR Sciences Territoires & Communication	MSO22	Master Communication des organisations : stratégies et conseil
UFR Sciences Territoires & Communication	MST22	Master Médiation et communication des sciences et des techniques
UFR Sciences Territoires & Communication	MTF22	Master Urba Aménagement Bx-Florence
UFR Sciences Territoires & Communication	MTP22	Maîtrise Urba:paysage, éval. envir. et projets de territoire
UFR Sciences Territoires & Communication	MTT22	Maîtrise Amén. gest. équipements, sites territ. touristiques
UFR Sciences Territoires & Communication	MTU22	Maîtrise Urbanisme : stratégie, projets, maîtrise d'ouvrage
UFR Sciences Territoires & Communication	PRV22	Licence pro. Valorisation, Animation et médiation territ.
UFR Sciences Territoires & Communication	PTI22	Licence pro. Chargé.e de projet solidarité inter et dév dur
UFR Sciences Territoires & Communication	URL23	Certificat Alimentation Durable et Résilience Territoriale
UFR Sciences Territoires & Communication	UTC22	DU Certif. International Etudes paysages et territoire 1ère année

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	20
Pour :	19
Contre :	1

👉 La CFVU approuve les MECC 2025/2026 référencées ci-dessus.

V/ RENTREE 2025 : OUVERTURE DAEU EN ALTERNANCE

Mme Viaud rappelle que ce diplôme est un diplôme national qui permet à des personnes non titulaires du baccalauréat ou diplôme de niveau IV de reprendre des études supérieures. Il vise à offrir une seconde chance

d'accès à l'enseignement supérieur ou à certains concours de la fonction publique. Elle indique que chaque année, l'UBM prépare à cette formation environ 150 stagiaires de la formation continue et qu'une trentaine de places sont financées par la région Nouvelle Aquitaine. Compte tenu de la diversité des publics inscrits dans cette formation, la FTLV a souhaité ouvrir cette formation à l'alternance, notamment en lien avec des métiers en tension : logistique, commerce-vente. Ainsi, pour se conformer au cadre réglementaire de l'alternance, il faut porter le VHE à 400 heures en introduisant de nouveaux modules de formation. Elle indique enfin que le seuil d'ouverture est fixé à 5 alternants.

M. Damome, salue cette initiative qui va renforcer l'immersion professionnelle de ces candidats du DAEU. Il évoque dans le cadre de relations à l'international une demande de création d'une antenne de l'UBM à l'île Maurice en partenariat avec l'université de Whitefield et que le DAEU était au cœur de ces échanges.

M. Hoffmann déclare qu'il n'est pas informé de ces échanges mais s'interroge sur la faisabilité ou la soutenabilité de ce projet.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	25
Contre :	1

➡ La CFVU approuve la création d'un parcours en alternance du DAEU en pour la rentrée 2025.

VI/ CHARTE DU HANDICAP

Mme Lafourcade indique que c'est la 1^{ère} charte élaborée dans l'établissement sur ce sujet. Le règlement des études comportant déjà beaucoup de dispositions relatives à la gestion du handicap, le choix retenu n'est pas de surcharger celui-ci mais de proposer une charte autonome et complémentaire.

La présente charte a pour vocation de promouvoir une approche bienveillante, inclusive et équitable de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap afin de favoriser l'accessibilité, l'autonomie et la pleine participation de chaque étudiant à la vie académique, dans le respect des singularités de chacun et dans un esprit de responsabilité collective. Elle constitue un cadre de référence visant à formaliser et valoriser les bonnes pratiques partagées par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

M. Hoffmann remercie les acteurs qui ont contribué à la rédaction de cette charte. Compte tenu de l'explosion des situations prises en charge, se pose naturellement la question des moyens humains et financiers pour assurer cet accompagnement.

M. Valat insiste sur la question des moyens. Il signale les mesures prises ces dernières années pour accueillir dans les meilleures conditions ces étudiants pour leurs évaluations terminales : relocalisation des épreuves dans la salle patio de la BRM, renfort de vacataires mis à disposition par le pôle handicap pendant les sessions d'examens. Toutefois, il observe que certaines demi-journées les étudiants en temps majorés ne composent pas dans des conditions normales d'examens. L'augmentation du nombre d'étudiants accompagnés va supposer d'augmenter rapidement les moyens alloués pour assurer cette mission en déployant de nouveaux espaces d'accueil et en recourant donc à des surveillants supplémentaires.

Mme Tinchant-Benraho explique que cette tendance à la hausse ne va pas s'inverser puisque les effectifs des étudiants en situation de handicap dans le secondaire sont aussi en hausse.

Mme Lafourcade insiste quant à elle sur le rôle renforcé des médecins qui accordent des aménagements d'études sans considération pour les contraintes de mise en œuvre qui incombent aux universités.

Mme Sadran souhaiterait que la charte mentionne les référents handicap enseignants qui occupent un rôle important dans l'accompagnement des étudiants.

Mme Lafourcade répond qu'elle est d'accord pour l'inscrire mais indique qu'il s'agit d'une spécificité de l'UFR Langues et Civilisations.

Mme Lachaud témoigne de la difficulté pour les enseignants chercheurs pour mettre en œuvre des mesures de compensation dans le cadre des séances de TD. Lorsque des séances d'évaluation se succèdent d'un groupe de TD à un autre, les enseignants se trouvent contraints d'adapter les sujets afin que les étudiants bénéficiant d'un temps majoré puissent composer dans le temps imparti de la séance de TD. Cette adaptation du sujet est préjudiciable aux autres étudiants qui se trouvent mal préparés puisqu'ils ne réalisent pas le devoir dans le format « académique ». Elle souhaiterait que les étudiants en temps majoré se voient proposer des modalités différenciées.

Mme Tinchant-Benrahho indique qu'elle prépare un modèle d'évaluation inclusive qui permettra de répondre aux préoccupations des enseignants soulevées par Mme Lachaud.

Mme Lafourcade ajoute qu'il faudrait si possible dédier des salles pour ces évaluations.

VII/ DISPOSITIF ENGLISH FRIENDLY

Mme METZGER expose les modalités du dispositif qui sera déployé à titre expérimental à la rentrée. Les objectifs sont les suivants : faciliter la venue des étudiants internationaux, développer l'attractivité de l'université, préparer les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne à suivre des cours dans une université anglophone (Royaume Uni, US, Malte, Pays Bas, Finlande...) ou des cours en anglais dans une université étrangère.

Ce dispositif s'adresse aux étudiants internationaux dont la maîtrise limitée du français constitue un obstacle à leur séjour ainsi qu'aux étudiants de Bordeaux Montaigne dans le cadre de l'internationalisation à domicile ou d'un projet de mobilité, qui souhaitent préparer un échange dans une université anglophone.

Pour cette année expérimentale, le projet sera ouvert uniquement à des enseignements de 1^{er} cycle.

Le projet est fondé sur le volontariat des enseignants et des étudiants.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

👉 La CFVU donne un avis favorable au dispositif english friendly.

VIII/ CAMPAGNE ADMISSION A L'ENTREE DES 1^{ER} ET 2^{EME} CYCLE

Entrée en 1^{er} cycle

Mme Dupuy expose les éléments principaux en cette fin de campagne d'admission.

Augmentation du nombre de vœux : 35015, soit +797 par rapport à l'an dernier (+2,3pts) et 5,5 fois nos capacités d'accueil et augmentation du nombre de vœux confirmés : 31642, soit 1 421 par rapport à l'an dernier 4 7 pts.

Focus sur les admissions en licence et DU Paréo :

- 3363 oui définitifs et 1 455 oui non définitifs, pour 5 459 places => Taux de remplissage minimal de 62 taux de remplissage maximal de 88% ;
- La capacité d'accueil n'a pas été atteinte via la phase principale pour 30 formations, qui ont basculé en phase complémentaire (les disciplines qui rencontrent le plus de difficultés à attirer des candidats sont : allemand, chinois et arabe) ;
- A l'inverse, 17 formations ont un taux de remplissage maximal $\geq 100\%$: une attention particulière est portée sur les L1 Histoire et culture des mondes anciens et L1 LEA Anglais-Espagnol pour lesquelles des mesures d'accueil de cet afflux de candidats devront être prises.

Focus sur les candidatures en BUT :

- 9 458 vœux ont été confirmés, contre 5 842 l'an dernier, soit +3 616 (+62 points) ;
- taux de remplissage minimal de 76%, taux de remplissage maximal de 96%.

Entrée en 2^{ème} cycle

Mme Jorge expose les éléments principaux en cette fin de campagne d'admission.

- 14 657 candidatures finalisées en 2025 (14 253 candidatures confirmées en 2024) : soit + 404 candidatures pour 95 parcours ouverts et 1 750 places ;
- 9 140 candidatures ont été classées (9 292 en 2024, - 152) ;
- 36 parcours ont ouvert en phase complémentaire (49 parcours en 2024) ;
- 1 279 propositions de candidature acceptées définitivement, pour 1 750 places sur la plateforme. 230 propositions acceptées provisoirement. Taux de remplissage minimal de 73% et maximal de 86 % ;
- En phase principale, 25 formations ont atteint ou dépassé leur capacité d'accueil sur la plateforme, 34 formations n'ont pas encore atteint leur capacité d'accueil (présence de candidats sur listes complémentaires pour 28 parcours) ;
- 36 parcours ont ouvert en phase complémentaire ;
- 14 parcours ont moins de 50% de remplissage maximum. Attention particulière pour les parcours d'allemand et de basque qui attiré un nombre faible de candidatures.

IX/ REFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

M. Hoffmann rappelle que l'établissement a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du MESR publié début juin et que l'arbitrage est espéré à la mi-juillet.

Pour ce qui concerne le 1^{er} degré, l'établissement a transmis au MESR un dossier d'intention qui sera confirmé en septembre par l'élaboration d'un dossier d'accréditation d'une licence professorat des écoles pour une ouverture à la rentrée 2026. Ce projet est porté par l'UBM et l'UBx qui demanderont un co-accréditation pour cette licence.

Pour le 2nd degré, 8 parcours disciplinaires ont répondu à l'appel à projet.

Il indique qu'une réunion d'information à destination des étudiants de L3 sera organisée le 15/09 à 9h00 en amphithéâtre.

Mme Santa Cruz demande si l'établissement s'est positionné sur l'ouverture d'une préparation au concours pour les étudiants qui ne souhaiteraient pas préparer le concours en licence 3^{ème} année.

M. Hoffmann répond que ce sujet fait l'objet d'échanges dans le cadre du réseau des VP CFVU mais qu'il n'y a pas de réel consensus. Pour UBM, cette question n'est pas arbitrée, car la dimension sociale de ce choix entre en tension avec la situation financière actuelle de l'établissement, celle-ci ne permettant pas d'envisager la mise en place d'une tarification sociale pour ce type de préparations aux concours.

Mme Santa Cruz explique que lorsque les anciens masters MEEF seront remplacés par les M2E, les heures d'enseignement libérées reviendront à l'établissement. Ces heures pourront alors être utilisées pour organiser des préparations aux concours.

X/ FSP : REFLEXION SUR LES THEMATIQUES TRANSVERSALES ET PART DU FONDS DEDIEE A CES THEMATIQUES

M. Hoffmann indique qu'à la lumière des retours des enseignants sur le projet de réorganisation du FSP, il a été décidé de s'en tenir à une organisation classique. Les moyens alloués aux UFR pour l'année 2026 seront de 276000€ et ceux alloués au FSP seront de 70000€, soit une augmentation de 5000€ pour chacune de ces enveloppes. Il précise que cette augmentation est une première depuis 5 ans. A cela s'ajoute une augmentation de la part des recettes propres issues de la formation continue ou de l'apprentissage au profit des composantes.

En considération de ces éléments, il conviendra dès la rentrée de définir les projets relevant du financement UFR en vue de la publication du futur appel à projet FSP.

XI/ LETTRES DE MISSIONS (DIRECTION DEPARTEMENT ET ETUDES, RESPONSABILITE MENTION ET PARCOURS)

Mme Jorge rappelle les éléments de contexte qui ont conduit à la formalisation de ces lettres de mission. Depuis janvier 2023, un groupe de travail a été mobilisé pour élaborer des lettres de mission à destination des responsables de mention, de parcours, de direction d'études et de département. L'objectif était d'harmoniser les pratiques, clarifier les missions et fiabiliser l'identification des responsables. Ces lettres se substituent aux anciens documents de référence et ont été validées par la CFVU le 7 mars 2024, puis diffusées en décembre 2024. Toutefois, le taux de retour des lettres de mission signées est insatisfaisant, traduisant une adhésion partielle au dispositif proposé. Les principales explications sont :

- Manque de clarté sur la valorisation des missions ;
- Ressources jugées insuffisantes pour assumer les responsabilités décrites ;
- Refus de formaliser des missions déjà exercées ;
- Manque de prise en compte des spécificités de chaque département ;
- Réticence à s'engager pour toute la durée de l'accréditation.

Les pistes d'amélioration envisagées sont :

- Revoir la valorisation et les modalités d'attribution (en lien avec l'enveloppe REH) ;
- Évaluer et quantifier le temps nécessaire pour chaque mission ;
- Adapter les lettres aux contextes spécifiques (en particulier pour Agen et l'IUT) ;

M. Damome estime que le principal facteur de blocage est le refus de contractualisation des collègues. Il appelle à une plus grande souplesse dans la mise en œuvre.

M. Valat répond que plusieurs courriels ont circulé faisant état d'un trop grand décalage entre l'ensemble des missions décrites dans les lettres de mission et la valorisation ainsi que la reconnaissance effectivement accordées en retour aux enseignants. Il ne croit pas en revanche que la contractualisation doive constituer un frein. L'objectif de ces lettres est de sécuriser le travail réalisé par les collègues et de le valoriser.

M. Hoffmann confirme que la principale vertu de ces documents n'est pas le caractère contractuel mais de clarifier les missions prises en charges par les collègues. Il plaide pour une meilleure prise en compte dans l'évaluation des carrières des collègues de leur engagement pédagogique.

Mme Santa Cruz se déclare d'accord avec M. Damome et demande un peu plus de souplesse entre départements dans la déclinaison des missions contenues dans ces lettres de mission.

Mme Petit indique qu'elle cumule les 4 responsabilités et qu'elle ne ressent pas plus de pression qu'avant leur lancement.

XII/ PROCEDURE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REINTEGRATION APRES EVICTION TEMPORAIRE D'UN ETUDIANT

Mme MOREAU présente les modalités de réintégration contenues dans le protocole. En résumé : quand un étudiant a été sanctionné pour des faits graves (comme des violences, du harcèlement ou des discriminations), il peut revenir à l'université après un certain temps. Mais ce retour est encadré pour éviter les tensions, protéger les personnes concernées, et prévenir toute récidive. L'université vérifie d'abord si l'étudiant peut être réintégré sans croiser les personnes qui ont signalé les faits. Elle organise ensuite plusieurs réunions : avant, pendant et après le retour, avec des responsables et des services de soutien. Des mesures peuvent être prises, comme changer ses cours ou proposer un accompagnement psychologique. Le but est de permettre à chacun d'étudier sereinement tout en garantissant la sécurité et le respect de toutes et tous.

M. Valat s'interroge sur la possibilité de contraindre juridiquement un étudiant mis en cause qui a purgé sa peine à participer à des réunions afin de s'assurer du bon déroulement de son retour dans son parcours de formation.

Mme MOREAU insiste sur l'intérêt des étudiants réintégrés à bien se comporter s'ils souhaitent poursuivre leur parcours de formation.

M. Hoffmann adresse ses chaleureux remerciements à Mme Lachaud et M. Damome dont les mandats prennent fin.

La séance est levée à 12h17.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé
Alexandre PÉRAUD